



Décès/succession et double nationalité

Par **nadia duchamps**, le **25/02/2017** à **11:10**

bonjour,

mon père est décédé, il avait double nationalité française et espagnole.

son domicile fiscal était en france.

il avait des biens en france dont les frais de succession sont à régler avec le notaire de france.

il avait des biens en espagne dont les frais de succession sont à régler avec le notaire en espagne.

mais notre notaire de france veut quand même connaître la valeur des biens d'espagne.

suis-je obliger de lui donner?

merci à vous.